

# RÉGLEMENTATION ET IMPLANTATION des produits de marquage routier En milieu ROUTIER





Formation en présentiel Saint Sylvain d'Anjou 49480 Verrières en Anjou



## **Applicateur**

Débutant. Plus de 18 ans



Nombre de personnes : 4 à 12 personnes



**Durée :** 2 jours 8h/12h et 14h/17h



Session Théorique Session pratique

Manipulation de produits
Application avec ou sans machine



#### Qualité de l'intervenant



Consultant externe spécialisé dans les produits de marquage routier (expérience / règlementation / mise en œuvre et rapport chantier).



#### **Documents remis**

Attestation de présence Certificat ForQuali



#### Tarif

864€ TTC/2 jours/pers. (2 déjeuners, 1 diner et 1 nuit d'hôtel avec petit déjeuner)

## **INSCRIPTION**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 JOURS AVANT LA FORMATION

Pensez aux différentes solutions de financements !

Demande de renseignements : forquali@gevekomarkings.fr Inscription en ligne sur :

www.geveko-markings.fr/forquali



Pour toute situation de handicap, veuillez prévenir M. Haloche au 09 73 01 95 77 ou Mme Dunaye au 02 41 21 22 66

# **OBJECTIFS**

- Maitriser l'instruction interministérielle de la sécurité routière en milieu routier
- Etre capable de réaliser des implantations de la signalisation horizontale en milieu routier
- Implanter le balisage du chantier en milieu routier

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Diaporama en salle

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Type QCM

#### **PROGRAMME**

- 1- Réglementation et implantation des marquages routiers « livre 1, 7ème partie »
  - a. Utilisation et implantation des modulations des marquages
  - b. Largeur des marquages suivant le type de modulation et type de route
  - c. Réglementation pour les passages piétons, arrêt de bus, place handicapé, dent de requins, pistes cyclables ou bandes cyclables... Implantation et longueur de ligne continue, arrêt de feux, couloir bus...
- 2- Réglementation de la signalisation temporaire « livre 1, 8ème partie »
  - a. Signalisation des chantiers en milieu routier
  - b. Signalisation des véhicules et engins de chantier
  - c. Signalisation du personnel « EPI »
  - d. Le Balisage
  - e. La sécurité sur chantier

Date limite d'inscription : 15 jours avant la formation

Pensez aux différentes solutions de financements!